



Reconnaissance conjointe et declaration de naissance

Par **nemo76**, le **30/06/2011** à **17:12**

Bonjour

, je suis Mlle NEMO j' aimerais être éclairé sur ce point ... quelle différence y' a t 'il entre reconnaissance conjointe , et une déclaration de grossesse ...je viens vers vous parce que , je crois pouvoir trouver en vous la compétence en ma question , je ne connais pas trop son utilité ...merci pour ceux et celles qui aimeraient bien m'éclaircir..... CORDIALEMENT

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **18:27**

La déclaration de grossesse, c'est une démarche qu'on fait uniquement à la CAF afin de pouvoir toucher la prime de naissance.

La déclaration de naissance c'est déclarer l'existence de l'enfant après sa naissance. La mère reconnaissant son enfant par l'accouchement, son nom y est indiqué d'office sauf si elle a demandé le secret.

La reconnaissance de l'enfant c'est reconnaître qu'on est les parents de l'enfant né ou à naître

Par **nemo76**, le **01/07/2011** à **16:08**

BONJOUR mimi493 , je vous remercie pour m' avoir éclairée a ce sujet.

Cordialement .